

ASSOCIATION DU PERSONNEL

Les informations paraissant dans la rubrique «Association du personnel» sont publiées sous la seule responsabilité de l'Association du personnel du CERN.

STAFF ASSOCIATION

The information presented in the Staff Association section of the Bulletin is published under the sole responsibility of the CERN Staff Association.

CONCERNING THE ADJUSTMENT OF OUR SALARIES FOR 1987

DECLARATION OF THE STAFF ASSOCIATION AT THE FINANCE COMMITTEE MEETING OF 5 NOVEMBER 1986 !

“Every year at this time, the Finance Committee and the Council have to look at the problem of the personnel budget and, in particular, the salary adjustment. It is not always easy to compare the situation in an international organization with that in 14 Member States.

It is for that reason that each international organization has a method for adjusting salaries based on criteria which vary from one organization to another.

Since 1980, the method for adjusting salaries at CERN has been based on two components which are monitored from August to August, with the adjustment applicable as from the first of January of the following year :

- the net cost-of-living index in Geneva ;
- the salary movement in the Swiss public service, which has throughout the period since 1980 been equal to 100.

This method, which was re-discussed at the end of 1984 by the Finance Committee and the Council, was re-examined in April 1985 by CCEC which decided by a large majority to continue to use it.

The Staff Association has always been in favour of applying, between the five-yearly reviews, a method approved by the Member States which would make it possible to stay in line with the chosen reference organizations.

Recently these organizations have always been linked to the local situation and therefore the salary adjustment for 1987 should be equal to the net calculated index.

2.35%

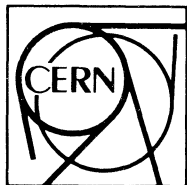
However, we have noted that last year the Finance Committee took into account the negative trend in salaries in the Member States when it recommended to Council an index **lower** than the calculated net index. :

This year the trend in the Member States is positive, and, accordingly, the Staff Association feels justified in asking the Finance Committee to take that into account by recommending to Council an index which is **higher** than the net calculated index for 1987.

The real net salary movement in the Member States during the reference period under discussion has been 3.05%.

The adjustment could therefore be somewhere between 2.35%, the calculated net index, and 4.8% which takes into account the real net salary movement in the public services of the 6 reference Member States.”

Decisions : 16 and 18 December at the next meetings of Finance Committee and Council.



A PROPOS DE L'ADAPTATION DE NOS TRAITEMENTS POUR 1987 !

DECLARATION DE L'ASSOCIATION DU PERSONNEL AU COMITE DES FINANCES DU 5 NOVEMBRE 1986

“Comme chaque année à cette époque, le Comité des Finances et le Conseil doivent se pencher sur le problème du budget du personnel et plus spécialement sur l'adaptation des traitements.

Il n'est pas toujours facile de comparer la situation d'une organisation internationale avec la situation de 14 Etats Membres. C'est pour cela que chaque Organisation internationale a, à sa disposition, une méthode d'adaptation des traitements qui est basée sur des critères variables d'une Organisation à l'autre.

Au CERN, depuis 1980, la méthode qui permet d'adapter les traitements est basée sur 2 éléments relevés d'août à août, et est applicable au 1er janvier de l'année suivante :

- l'indice net du coût de la vie à Genève ;
- le mouvement dans la Fonction publique suisse, qui est égal à 100 depuis cette époque.

Cette méthode, rediscutée à la fin de l'année 84, par le Comité des Finances et le Conseil, a été réétudiée et reconduite à une large majorité par le CCEC, en avril 1985.

L'Association du Personnel a toujours désiré qu'une méthode approuvée par les Etats Membres soit appliquée entre les révisions quinquennales de manière à maintenir les liens avec les organismes de référence choisis.

Pour l'instant, ces organismes sont toujours liés à la situation locale et donc l'adaptation pour 1987 devrait être égale à l'indice net calculé :

2,35%

Cependant, nous avons constaté que le Comité des Finances a tenu compte, l'année dernière, de l'évolution négative des traitements dans les Etats Membres pour recommander au Conseil un indice **inférieur** à l'indice net calculé.

Cette année, l'évolution dans les Etats Membres est positive ; par conséquent, l'Association du Personnel trouve légitime de demander au Comité des Finances d'en tenir compte pour recommander au Conseil un indice **supérieur** à l'indice net calculé pour 1987. En effet, le mouvement réel net dans les Etats Membres est de 3,05% pendant la période de référence étudiée.

L'adaptation pourrait donc se situer entre 2,35%, indice net calculé, et 4,8% qui tient compte du mouvement réel net dans la Fonction publique des 6 Etats Membres de référence.”

Décisions : les 16 et 18 décembre lors des prochaines réunions du Comité des Finances et du Conseil.

CONSEIL DU PERSONNEL DU 18 NOVEMBRE 1986, à 16h.00

Salle de Conférence de la Théorie - Bât. 4 - 3^e étage

Ordre du jour :

1. Election du Président de séance
2. Adoption de l'ordre du jour proposé
3. Approbation du compte rendu de la 225^e réunion du Conseil tenue le 7 octobre 1986
4. Suivi de la réunion du 7.10 (cours de langues)
5. Rapport des réunions du CCEC du 03.11.86 et du Comité des Finances du 05.11.86
6. Adaptation des traitements pour 1987
Préparation des réunions de décembre 1986
7. Pensions (nouveaux statuts de la Caisse)
8. Divers

Nous vous rappelons que les séances du Conseil du Personnel sont publiques, et que vous pouvez y assister. **Vous avez là l'occasion de prendre connaissance des derniers développements sur toutes ces questions.**

Cependant seuls les délégués de l'Association du Personnel peuvent participer activement au débat, et nous vous invitons dès à présent à prendre contact avec eux pour leur soumettre les questions que vous aimeriez voir posées.

CLUBS

GOLF

La compétition "Air France" aura lieu au Club de Golf d'Evian le **samedi 22 novembre**.

La formule sera "Medal Play" (handicaps 0-35) et "Stableford" (handicaps 36+). Les horaires de départ sont réservés durant une heure et demie à partir de 09h.00.

Le greenfee est fixé à FrsF 150.- et le droit d'entrée pour la compétition à FrsF 20.-

Veuillez retourner le formulaire ci-dessous à Mrs C. Ponting / EP ☎ 3599 avant le **18 novembre au soir**. Si vous désirez prendre votre repas après la compétition (plat du jour FrsF 65.-), vous êtes prié(e) de l'indiquer.

.....

Je désire participer à la compétition Air France à Evian le **22 novembre 1986**

J'aimerais déjeuner après la compétition :

NOM, Prénom :

Div. : ☎ :

Handicap :

.....

PHOTO

Résultats du concours *INTERFIRMES* de GENEVE 86 Catégorie Noir/Blanc

1.	CERN	M. Van Praag
2.	CERN	M. Seissau
3.	CERN	M. Rodriguez
4.	CERN	M. Seissau
5.	GIVAUDAN	M. Margret Butikofer
6.	CERN	M. Goret
7.	GIVAUDAN	Eliane Aeschbacher
8.	CERN	M. Van praag
8exéquo	CERN	M. Van Praag
10.	CERN	M. Goret
10exéquo	CERN	M. Van Praag
10exéquo	GIVAUDAN	M. Macheret

Catégorie couleur

1.	SODECO	M. Baudry
2.	GIVAUDAN	M. Hadorn
3.	GIVAUDAN	M. Gaillard
4.	SODECO	M. Follet J.
4exéquo	GIVAUDAN	M. Barazzoni

Le prix CLUB est attribué au PHOTO-CLUB CERN qui totalise 10 photos parmi les 12 premières dans chaque catégorie.

L'exposition des photos du concours aura lieu en décembre au Bâtiment Principal.